

LE MAIRE DE VAL DE BRIEY
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU l'arrêté du 19/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

IDENTITÉ DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme FLEURET Sandrine	1

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 2



Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Val de Briey, le 27 avril 2026

Le Maire

Christophe ROOS.


LE MAIRE DE VAL DE BRIEY
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
VU l'arrêté du 19/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

IDENTITÉ DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme KAISER Mélanie	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promu : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Val de Briey, le 27 avril 2026

Le Maire,

Christophe ROOS. 

LE MAIRE DE VAL DE BRIEY
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU l'arrêté du 19/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

IDENTITÉ DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme KECHID Ghania	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Val de Briey, le 27 avril 2026

Le Maire,

Christophe ROOS.



LE MAIRE DE VAL DE BRIEY
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
VU l'arrêté du 19/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

IDENTITÉ DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme AHR Isabelle	1
Mme BOURGEOIS Fabiola	2
M. HENRY Raynald	3

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Val de Briey, le 27 avril 2026

Le Maire,

Christophe ROOS.



LE MAIRE DE VAL DE BRIEY
ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2026
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'animateur principal de 1ère classe

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
VU l'arrêté du 19/07/2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit au titre de l'année 2026

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme SATTÀ Maryse	1

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Val de Briey, le 27 avril 2026

Le Maire,

Christophe ROOS.

